



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil seize le mardi 03 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 28 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire.**

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN, Adjoint ; Eric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Jean-Marc LEMAIRE, Ludovic MALLET, Denis MARC, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Frédéric LAMON (pouvoir à Ludovic MALLET, Nicole GUERIN (pouvoir à Jean-Marc LEMAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 20 heures 37 minutes.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 22 février 2016 : à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2016 : à l'unanimité.

V. Duboc : Concernant le tableau des attributions de subventions aux associations, il serait souhaitable de retirer les deux lignes à 0 €.

Délibération 1 : Avis sur le tracé autoroutier A154

Madame le Maire rappelle que, dans le but d'achever l'aménagement de la RN154, Le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire a proposé la mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise en 2x2 voies progressives. Une première phase de concertation s'est déroulée du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010.

Lors de cette concertation, le Conseil municipal de Marville-Moutiers-Brûlé (commune située sur l'axe Dreux-Chartres et déviée depuis 1995) avait pris une délibération le 3 décembre 2009 pour signaler certaines préoccupations liées à ce projet de concession autoroutière et plus particulièrement sur le péage Dreux-Chartres. En effet, le dossier de concertation de l'époque faisait état d'un retour de trafic sur la voie de substitution traversant Marville-Moutiers-Brûlé d'environ **3 000 véhicules par jour**.

L'objectif du maître d'ouvrage étant la sécurité de la population, il n'était pas possible pour les élus de Marville-Moutiers-Brûlé d'accepter cette situation.

Une deuxième phase de concertation s'est déroulée du 10 décembre 2014 au 13 février 2015 lors de laquelle la commune de Marville-Moutiers-Brûlé a délibéré sur les hypothèses de tracés et le dispositif de points d'échanges. Par cette délibération le conseil municipal avait émis plusieurs souhaits :

- Que le tracé passe par le nord de Chambléan pour éviter la division de grandes parcelles comme dans le tracé sud de Chambléan.
- Que la 2x2 voies existante entre Marville-Moutiers-Brûlé et Poisvilliers ne rentre pas dans la concession autoroutière et reste gratuite.
- Que soit aménagé un contournement d'environ 800 m se raccordant sur le tronçon de l'actuelle 154 abandonné par le projet autoroutier. **Ceci afin d'éviter la circulation des 6 000 véhicules annoncés (et non plus 3 000) dans ce nouveau projet.**

- Que les points d'échanges 2A et 1D soient réalisés afin d'éviter les flux nord-sud d'accessibilité à l'autoroute et au réseau local passant obligatoirement par les communes de Boulay-Mivoie et Marville-Moutiers-Brûlé.
- Que soient prises toutes les mesures nécessaires pour pallier les nuisances aux habitations les plus proches de l'infrastructure (murs anti-bruits, aménagements paysagers etc.).

Le 15 mars 2016, le projet d'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par concession autoroutière a été remis sur clef USB à chaque commune concernée par cette infrastructure dans le but de constituer le dossier d'enquête publique. Dans ce nouveau dossier, le périmètre de 300 mètres est présenté dans lequel un tracé préférentiel est dessiné.

Le conseil municipal constate que :

- Le tracé au sud de Chambléan est retenu,
- Que le tronçon Marville-Moutiers-Brûlé-Poisvilliers est dans la concession autoroutière donc sera payant,
- La voie de substitution de 800 m pour contourner le bourg de Marville et demandée par le conseil municipal ne figure pas dans le dossier,
- Les deux points d'échanges 2A et 1D ont été définis dans le projet,
- Les mesures pour pallier aux nuisances que l'infrastructure apportera aux habitations ne sont pas suffisamment accentuées.

Le Préfet d'Eure-et-Loir souhaite recueillir l'avis des communes avant le 15 mai 2016.

Aussi, le conseil municipal de Marville-Moutiers-Brûlé, après avoir étudié ce tracé et débattu en commission générale les 21 avril et 3 mai 2016, fait les remarques suivantes :

- Etant donné que le tracé sud de Chambléan a été retenu au détriment du territoire de la commune de Marville-Moutiers-Brûlé, il est demandé que l'emplacement du point d'échange complet Dreux-Sud soit revu de façon à impacter le moins possible la plaine agricole.
- Ne souhaite pas recevoir sur son territoire des équipements tels que station service, aire de repos... La commune de Marville-Moutiers-Brûlé étant suffisamment impactée par ce projet autoroutier.
- S'interroge sur le devenir de l'espace routier (partie 2x2 voies) situé au nord de Marville et abandonné dans le projet autoroutier. Et souhaite qu'il soit utilisé à bon escient.
- Souhaite que le futur tracé se raccordant au pont de Marville soit enfoui au niveau de son passage près d'Imbermais afin de limiter les nuisances sonores et visuelles aux habitations de la commune.
- Renouvelle sa demande pour la création d'une voie de substitution déviant le bourg de Marville par l'ouest (voir plan ci-joint).
- Interpelle la DREAL sur la définition d'un périmètre suffisant de remembrement pour obtenir une cohérence parcellaire globale pour les exploitations agricoles touchées.
- Concernant les voies de substitution, élargir leurs accotements de façon à permettre une circulation aisée aux engins agricoles.

Au terme de cet avis, le conseil municipal unanimement tient à préciser qu'il reste hostile au principe de la mise de la RN 154 en voie autoroutière à péage. Il ajoute avoir reçu favorablement la présentation faite en

mairie par l'association du projet alternatif Mob 28 et demande qu'il soit étudié par la DREAL avec la plus grande attention.

L'ensemble des propositions faites ci-dessus répond au souci majeur de préserver la sécurité des habitants de Marville et celle plus globalement des usagers de la route.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que cet avis soit pris en compte par la DREAL pour la constitution du dossier d'enquête publique.

Délibération 2 : substitution d'affectation – aliénation des granges

Par arrêté n° 2015/06 du 10 février 2015, le bâtiment cadastré AD 190p a été préempté par la commune de Marville Moutiers Brûlé.

A ce jour, l'affectation prévue dans cet arrêté n'étant plus justifiée, Madame le Maire propose le changement de destination de ce bâtiment.

Sa nouvelle affectation est à l'étude.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le changement de destination de ce bâtiment.

Délibération 3 : convention du projet urbain partenarial

Dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain d'une parcelle située Chemin des Aubépines à Imbermais, Madame le Maire propose d'établir une convention de Projet Urbain Partenarial avec le propriétaire de la parcelle afin que les extensions de réseaux nécessaires à la viabilisation du terrain soient prises en charge par le propriétaire.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le propriétaire.

Comptes rendus de réunions :

D. MARTIN : SIZA le 03/04/2016

- 31 communes représentées sur 64.
- Présentation du budget en équilibre.
- Sur 3 terrains restant, 1 est vendu.
- Quel devenir pour ce syndicat avec la loi Notre ?

Communication et questions diverses :

L'association des parachutistes de Dreux demande à qui doit être versé le don qu'elle propose de faire en contrepartie de la mise à disposition du stade à l'occasion de la foire à tout qu'elle organise le 10 juillet 2016. La somme sera versée à l'école.

Demande de M. Guillot (association des vieux pistons) d'un emplacement pour stationner environ une vingtaine de tracteurs de collection lors d'une sortie le 28 mai 2016. Cette demande est accordée par l'assemblée. L'exposition se fera rue de l'Eglise qui sera barrée pour quelques heures.

M. Bellois informe les conseillers que l'abri bus de Blainville est pratiquement terminé.

Mme Chiapperin évoque la vitesse excessive des voitures rue d'Ecluzelles. Ce problème est récurrent. Mme le Maire signale que la vitesse des véhicules est rencontrée sur l'ensemble de la commune. A Blainville, la Vovette et Marville, des plateaux surélevés ont été installés sur un itinéraire très fréquenté. Imbermais et Vigny réclament également des opérations de sécurité routière. Financièrement, il n'est pas possible de faire de tels aménagements partout en même temps. On peut réfléchir à des solutions provisoires.

Dominique Martin fait part d'une remarque faite par un riverain de Blainville concernant une construction en cours. En effet, cette personne se demande si il y a conformité avec le PLU s'agissant de l'implantation de la maison et du

positionnement des velux. Un courrier a été reçu en mairie. M. Ecolan confirme que ce permis de construire est conforme au PLU. Certaines prescriptions de ce document d'urbanisme ne se prêtent pas toujours à la configuration des terrains. Il serait judicieux que la commission urbanisme se déplace sur le terrain dans certaines situations.

Thierry Bellois propose de refaire une nouvelle campagne de recherche de fuites d'eau. En effet, à Imbermais et Marville, il a été remarqué sur les relevés hebdomadaires des compteurs Lyonnaise des Eaux, une consommation anormale. Cette recherche de fuites aura lieu dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 mai 2016.

Mme le Maire fait part d'une proposition d'achat d'une partie de l'ex-carrosserie devenue l'atelier technique communal. En effet, cet éventuel acquéreur, intéressé par toute la partie bureau et la vente des granges, utiliserait ces locaux à des fins professionnelles. Ce sujet a déjà été abordé en commission générale et les élus avaient proposé la location de la partie bureau et la vente des granges. Mme le Maire, pour conforter la situation financière de la commune, renouvelle la proposition suite à une seconde visite des locaux par cette personne fortement intéressée. La majorité des conseillers n'approuvant pas la vente d'une partie de l'ancienne carrosserie, reste favorable en revanche, à sa location ainsi qu'à la vente des granges.

La séance est levée à 23h15